

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique communique les renseignements suivants:

1. Oui.

2. a) Aide financière: bâtiments à fins multiples et prolongement du service d'eau pour desservir le parc industriel de Stellarton; b) Bons offices: usine d'eau lourde à Glace-Bay; usine d'automobiles projetée de la C.M.I. à Point-Edward.

LES SUBVENTIONS DIRECTES DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE À L'INDUSTRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 987—**M. Forrestall:**

1. La province de la Nouvelle-Écosse a-t-elle demandé à l'Office d'expansion économique de la région atlantique d'accorder directement des subventions à l'industrie de cette province?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quelle a été la réponse de l'Office d'expansion économique, b) quelle a été l'attitude du gouvernement?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique communique les renseignements suivants:

1. Oui.

2. a) L'Office a fait savoir au premier ministre de la Nouvelle-Écosse qu'il était disposé à informer le ministre qu'il approuvait le principe de subventions directes, mais que l'application de ce principe dépendrait d'arrangements qui recueilleraient les suffrages des gouvernements fédéral et provincial.

b) Il ne serait pas sage que l'Office verse des subventions directes, étant donné que le gouvernement fédéral songe à modifier la loi stimulant le développement de certaines régions de manière à ce qu'elle comprenne les subventions directes et à étendre le secteur géographique visé par le programme.

LES SUBVENTIONS D'IMMOBILISATIONS À L'INDUSTRIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 990—**M. Forrestall:**

1. L'Office d'expansion économique de la région atlantique a-t-il déjà suggéré au gouvernement des formes particulières de subventions d'immobilisations à l'industrie par l'entremise du gouvernement provincial de Nouvelle-Écosse?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?

3. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-on fait cette suggestion?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique communique les renseignements suivants:

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

[M. Forrestall.]

L'EFFONDREMENT D'UN IMMEUBLE À VANCOUVER-NORD

Question n° 996—**M. Winch:**

1. En janvier 1965, le toit du bâtiment ou des bâtiments de la *North Lynn Marine Properties* (Vancouver-Nord) s'est-il effondré en partie par suite de fortes chutes de neige?

2. A-t-on attribué ce fait à une insuffisance d'armature d'acier dans les poutres de béton?

3. Quelle société avait en premier lieu obtenu le contrat pour la construction des bâtiments?

4. Quelles sociétés ont présenté des soumissions pour la reconstruction du toit du ou des bâtiments de la *North Lynn Marine Properties*, et quels étaient les montants de ces soumissions?

5. La soumission de la *Fort Construction* (1962) Ltd. était-elle plus élevée que celles des autres soumissionnaires et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi le contrat a-t-il été adjugé à cette entreprise?

6. Est-ce le Conseil des ports nationaux (Ottawa) qui a adjugé ce contrat?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux communique les renseignements suivants:

1. Oui.

2. Oui.

3. *British Columbia Bridge and Dredging Co. Ltd.*

4. Soumissionnaire et montant: *Reynolds & Pigeon Holdings Ltd.*, Richmond, \$380,000; *Steel-Bilt Contractors, Ltd.*, Port Coquitlam, \$473,010; *Humphrey Construction Ltd.*, North Vancouver, \$488,768; *Fort Construction* (1962) Ltd., North Vancouver, \$499,800; *Burns & Dutton Construction* (1962) Ltd., Richmond, \$565,000; *Western Building Limited*, Richmond, \$599,829.

5. Les trois plus basses soumissions n'étaient pas conformes aux exigences et ne pouvaient donc être acceptées. La quatrième, celle de *Fort Construction* (1962) Limited, étant conforme aux devis, le contrat a été adjugé à cette compagnie.

6. Oui.

LES EXPÉDITIONS DE POTASSE VIA CHURCHILL

Question n° 1022—**M. Korchinski:**

1. En 1965, à quels pays a-t-on exporté de la potasse et quelle a été dans chaque cas la quantité exportée?

2. De quel port la potasse a-t-elle été expédiée dans chaque cas?

3. A-t-on expédié de la potasse du port de Churchill et, dans le cas de l'affirmative, quels étaient la destination et le tonnage de l'expédition?

4. Projette-t-on d'accroître le volume des expéditions de potasse du port de Churchill?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère du Commerce et le ministère des Transports m'informent comme il suit:

1 et 2. On ne peut donner de réponse à cette question, étant donné que l'on n'établit pas de statistique distincte pour les exportations de potasse.

3. Non.